

Image not found or type unknown



R

Par **domyniq**, le 10/12/2008 à 20:49

f

Par **Marion2**, le 10/12/2008 à 22:14

Bonsoir,

On peut réclamer des cadeaux, mais rien n'oblige à les restituer.

En revanche, s'il s'agit d'objets de valeur (appartement, voiture...) et que la facture existe , le propriétaire est celui dont le nom figure sur la facture. Donc pour la télé, lecteur DVD et magnéto... et ce ne sont pas des cadeaux de valeur.

[fluo]Vous ne risquez absolument rien.[/fluo].

Gardez vos cadeaux et ne répondez plus aux demandes de votre ex compagnon.

Cordialement